



CHARTRE DÉONTOLOGIQUE

SOISSONS ESCALADE

Un club sportif et une association

Soissons Escalade est une association sportive à but non lucratif qui fonctionne sur le bénévolat.

Ce n'est pas une entreprise ou une salle de droit privé proposant des prestations commerciales tarifées ou permettant aux consommateurs d'exiger des services ou des droits non conformes à la philosophie et aux statuts de l'association.

Le club répond au projet sportif local et celui de la fédération délégataire (FFME) en matière d'éducation physique, sportive et associative.

Les dirigeants, cadres et enseignants qui animent la vie du club le font par envie, souvent passion, choix et philosophie avec les compétences et les ressources dont ils disposent. Ils sont diplômés et reconnus par l'institution sportive.

Même si l'encadrement est réalisé avec rigueur et un certain professionnalisme, les cadres ne sont pas salariés et sont des bénévoles.

Inscriptions

Les inscriptions répondent au protocole prévu par la politique fédérale.

Comme le fixent le règlement intérieur et les statuts de l'association, le membre du club doit remplir les modalités d'inscription/d'affiliation en totalité (fiche d'inscription + certificat médical conforme/attestation de santé + signer le règlement intérieur et l'accusé de réception d'assurance + régler les droits d'inscription).

Le nombre de licenciés est fonction des places disponibles au regard des capacités de la structure artificielle d'escalade de Soissons dont nous sommes l'un des utilisateurs mais aussi des capacités liées à l'encadrement.

D'une année sportive à l'autre, un membre qui renouvelle son adhésion est prioritaire sur les nouvelles demandes.

Les candidats à l'adhésion sont traités par ordre d'arrivée, sans préférence ou sélection (par niveau de pratique par exemple). Selon les places disponibles, les nouveaux membres peuvent combler les places restantes en remplissant les modalités d'inscription. Les candidats supplémentaires sont placés sur une liste d'attente. Cette dernière tient compte des places susceptibles d'être vacantes au regard du nombre de demandes consécutives et de l'ordre d'arrivée.

Engagement associatif

Le bon fonctionnement de l'association passe par l'engagement et la responsabilité de tous les acteurs : dirigeants, cadres, enseignants, membres, parents ou tuteurs de membres, interlocuteurs politiques, institutionnels, sponsors et mécènes.

La présente charte déontologique a été approuvée par le Conseil d'Administration de Soissons Escalade dans sa séance du 15 juin 2023, elle rentre en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2023. Elle est portée à la connaissance de tous.

Signature de la Présidente :